



**Direction générale adjointe
en charge de la Solidarité Territoriale**

C.C.P.C.
Enregistrement N°

01 MARS 2024

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

Monsieur Luc FOUTRY

Président

Communauté de communes Pévèle Carembault

141 rue nationale - BP 63

59710 PONT-A-MARCQ

Lille, le **27 FEV. 2024**

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cysoing.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Christophe HERBIN
Directeur Territoires et Transitions